

Procès-verbal

N°10

COMMISSION DES FINANCES

Séance du Mardi 18 Janvier 1921.

La séance est ouverte à 14 heures 30 minutes
sous la présidence de M. MILLIES-LACROIX.

PRESENTS : MM. HENRY CHERON, CHASTENET,
BOUDENOOT, RIBOT, DAUSSET, MILAN, PERCHOT, BIENVENU-
MARTIN, BLAIGNAN, RAPHAEL-GEORGES LEVY, JENOUVRIER,
JEANNENEY, ROULAND, MAGNY, BRANGIER, DEBIERRE, BERTHE-
LOT, PEYRONNET, LUCIEN HUBERT, TOURON, DE SELVES,
Alexandre BERARD, STUGL, LEBRUN, DUBOST, FERNAND DAVID,
René BESNARD, PELISSE.

Sommaire

- I - Allocution de M. le président.
- II - Désignation d'un rapporteur général et de divers rapporteurs.
- III - Crédit supplémentaire pour la maison nationale de Saint-Maurice.
- IV - Sous-secrétariat des affaires étrangères.

I - ALLOCUTION DE M. LE PRESIDENT.

" Mes chers Collègues,

" Depuis notre dernière séance qui eut lieu le 27 décembre dernier, d'importants événements se sont accomplis qui sont susceptibles d'influer salutairement sur l'orientation de la politique financière du Gouvernement de la République.

" En premier, la Commission des finances peut se féliciter de l'heureuse issue qu'ont eue devant la Chambre des députés les résolutions prises, sur ses propositions, par le Sénat, quant à la loi des douzièmes provisoires. La Chambre, en effet ne fit aucune difficulté à adopter intégralement nos textes et le chiffre des crédits que nous avons fixés; en sorte que nous pouvons nous flatter d'avoir obtenu avec la collaboration de la Chambre des députés un résultat poursuivi

S,
ES

vainement jusqu'ici, à savoir que soit rétabli le caractère strictement provisoire et temporaire des crédits globaux alloués par le Parlement pour permettre au Gouvernement d'assurer le fonctionnement des Services publics, sur les bases du budget de l'exercice en cours, en attendant le vote définitif du budget suivant.

"Non seulement nous voici revenus à la vraie doctrine, mais encore, nous avons fait revivre, en des textes non équivoques, le principe qui est la pierre fondamentale du régime parlementaire: responsabilité personnelle des ordonnateurs, en matière de dépenses faites sans autorisation ou en dépassement des crédits alloués.

"Le second événement saillant concerne le renouvellement partiel du Sénat, qui a ramené au sein de la Haute Assemblée tous les Membres de la Commission des finances qui furent soumis à réélection.

"J'ai la certitude qu'en renouvelant les mandats de nos collègues, leurs collèges électoraux ont voulu leur tenir compte des efforts accomplis par eux pour la défense des finances publiques durant les périodes difficiles que nous avons traversées.

"C'est donc avec joie, qu'au nom de la Commission toute entière, je salue le retour parmi nous de ceux de nos collègues qui viennent de se retremper dans la consultation nationale. Ils nous reviennent fortifiés dans leurs résolutions antérieures, dans la ferme volonté de contribuer énergiquement à la compression indispensable et au contrôle incessant des dépenses publiques.

"Enfin l'événement le plus important qui emprunte aux difficultés que rencontre l'exécution du traité de paix une gravité exceptionnelle, est l'avènement du nouveau cabinet.

"Je me garde de signaler et encore moins d'apprécier les circonstances parlementaires et politiques qui ont brusquement amené ce changement. Nous avons toujours eu soin d'excluer la politique des débats de la Commission des Finances. Notre rôle purement financier, en apparence assez limité, est en réalité si considérable qu'il suffit amplement à retenir toutes nos préoccupations et il mérite que nous nous y consacrons exclusivement et tout entiers.

"Mais à l'occasion de la constitution du nouveau cabinet, il est de mon devoir de saluer ceux de nos collègues que M. le Président de la République, sur la proposition de M. le Président du Conseil, vient d'appeler dans les Conseils du Gouvernement. Certes ce n'est pas sans de vifs regrets que nous sommes depuis aujourd'hui séparés d'eux et privés de leur fidèle collaboration.

S,

ES

"M. Paul DOUMER, dans les fonctions de Rapporteur Général qu'il a remplies si brillamment pendant l'année qui s'est écoulée à fait preuve parmi nous des connaissances financières les plus étendues; il a fourni un labeur écrasant, auquel il est de mon devoir de rendre un particulier hommage. Par son talent et son courage, il nous fut précieux pour obtenir de la Haute-Assemblée le vote de lois fiscales et de finances dont la complexité et les conséquences dépassent tout ce que l'on aurait pu imaginer en pareille matière. Il est juste de reconnaître et de proclamer que c'est pour une grande part, grâce à notre ancien collègue que s'est affirmée devant le Sénat l'autorité de la Commission des Finances et devant le Pays celle de la haute-assemblée en matière de Finances. (Très bien!.)

" M. MARRAUD, nouveau venu au Sénat, dans un rôle plus modeste, à la vérité, avait rapidement acquis parmi nous une influence marquée en raison des lumières qu'au cours de l'étude des questions ardues, qui nous étaient soumises, il nous apporta souvent, avec une précision et une connaissance consommée des choses administratives.

"Tous deux ont été placés à la tête des Départements ministériels auxquels les avaient admirablement préparés leurs patitudes, leurstravaux antérieurs et les fonctions qu'ils avaient exercées. C'est là un évènement assez rare pour que je le mette en lumière. Aussi devons-nous féliciter doublement le Chef du Pouvoir exécutif de l'heureux choix qu'il a fait en la personne de nos deux collègues et amis.

"Nous avons la certitude que ceux-ci seront, dans les Conseils du Gouvernement et à la tête des services auxquels ils vont présider, les protagonistes de la saine doctrine financière qu'avec nous ils ont soutenue, doctrine inspirée par les principes d'ordre, de méthode et d'économie sans lesquels une Nation ne peut se développer ni prospérer.

"Mais pourquoi faut-il qu'au tableau de la joie qui nous anime et que je viens de décrire se même lune ombre faite de regrets attristés ?

"Depuis un an qu'elle est constituée la Commission des finances, suivant d'ailleurs les traces de ceux qui l'ont précédés, n'a cessé de réclamer ardemment, comme un premier pas décisif dans la voie de la compression des dépenses publiques, la réduction du nombre des organes gouvernementaux, ministères et sous-secrétariats d'Etat, qui se sont multipliés durant ces dernières années, entraînant avec eux un accroissement des services et une recrudescence des dépenses trop souvent inutiles et parfois néfastes, en un moment où, à grands cris, les économies sont réclamées par le pays en échange des lourdes charges qui lui sont imposées.

"Au cours de notre séance du 11 décembre dernier, après une audition mémorable du précédent

S,

ES

gouvernement, dans un ordre du jour rendu public et qui accueillit l'assentiment unanime de l'opinion, vous aviez affirmé votre volonté absolue de voir "supprimer tous organes gouvernementaux ou administratifs, qui sont la source de dépenses inutiles et qui "sont incompatibles avec les exigences de la situation "financière actuelle".

"Or, voici qu'en opposition avec cet ordre du jour solennel, que le précédent gouvernement avait accepté, cédant à une coutume de dosages destinés à accorder aux groupes multiples de la Chambre des satisfactions politiques de façade, le nouveau Cabinet, comprend le même nombre de ministres et, sauf un, le même nombre de Sous-secrétaires d'Etat que comportait le Cabinet précédent si touffu.

"Il nous sera permis de nous étonner que n'aient pas été mieux compris les voeux que le Sénat a souvent applaudi lorsqu'ils furent portés à sa tribune et qui auraient reçu, on peut le dire, l'assentiment de la Nation toute entière.

"Messieurs, ce n'est pas sur ces paroles attristées que je veux terminer l'allocation que j'ai cru devoir vous adresser, à l'heure où vous allez reprendre vos travaux, au commencement de la nouvelle année. Formons ensemble l'espérance qu'avec l'année 1921, nous verrons enfin entrer en vigueur l'exécution des clauses financières du Traité de Versailles laquelle est indispensable pour assurer la reconstitution de nos provinces dévastées et préparer le relèvement économique du pays, dans une atmosphère sereine de paix intérieure et de paix extérieure.

"Mettons-nous donc au travail, mes chers collègues, et continuons à suivre la voie que nos anciens ont tracée dans cette Commission des finances, qui compta dans son sein et qui compte encore de si hautes sommités parlementaires.

"Dégagés de toutes préoccupations purement politiques, nous prêterons au Gouvernement un concours loyal et dévoué en collaborant avec lui à l'oeuvre à laquelle nous convie notre devoir envers la Patrie par un contrôle indépendant et impartial des finances publiques." (Vifs applaudissements.)

M. PEYRONNET demande que cette allocution soit communiquée à la presse. (Approbatton unanime.)

II - DESIGNATION d'UN RAPPORTEUR GENERAL ET DE DIVERS RAPPORTEURS.

M. RENE BESNARD demande que l'on ne procède pas dès aujourd'hui à la désignation du nouveau

S,

ES

rapporteur général, car l'ordre du jour porte :
"Fixation de la date à laquelle on désignera le rap-
porteur général."

M. JEANNENEY ajoute que l'on pourrait atten-
dre que la commission soit complétée.

M. TOURON objecte que deux élections com-
plémentaires seulement nécessaires.

M. RAPHAEL GEORGES LEVY dit que la commis-
sion a le droit de fixer pour ce vote, la date d'au-
jourd'hui.

(La Commission décide de procéder à ce vote
immédiatement.)

M. HENRY CHERON rappelle que au moment où
M. Doumer eût posé sa candidature au Rapport général,
il s'était effacé devant ce collègue éminent: aujour-
d'hui il n'hésitera pas à poser sa candidature. Il
a rempli autrefois ces fonctions à la Chambre pendant
plusieurs années. Il exprime l'avis que la commis-
sion devra insister pour que l'Allemagne s'acquitte
des charges que lui impose le traité de paix, en ré-
paration des ruines dont elle a cruellement couvert
les pays envahis.

Il demande que les dépenses soient ramenées
à la possibilité des recettes, il faut enfin obtenir
du Ministre des finances la rentrée régulière des
impôts.

M. PERCHOT pose également sa candidature. Il
rappelle qu'en qualité de rapporteur, il a contribué
au vote de l'impôt sur le revenu. Comme rapporteur

IS,

RES

général de la Commission des finances, il rechercherait l'équilibre des budgets et les économies à réaliser par une collaboration scrupuleuse avec les rapporteurs spéciaux.

M. DAUSSET s'efface devant des collègues plus anciens, malgré certaines demandes qui lui ont été faites de poser sa candidature.

(Il est procédé au vote.)

M. LE PRESIDENT proclame le résultat du scrutin :

Nombre des votants :	29
Majorité absolue:	15
Ont obtenu :	
MM. CHERON	20 voix
PERCHOT.....	8 "
TOURON	1 "

En conséquence M. Chéron est désigné comme rapporteur général.

M. HENRY CHERON remercie ses collègues.

M. LE PRESIDENT. Il y a lieu maintenant de désigner le Rapporteur du Budget du Ministère de l'Intérieur, en remplacement de M. MARRAUD, nommé Ministre de l'Intérieur.

M. MAGNY propose M. BERARD.

M. BERARD dit que n'étant plus absorbé par la campagne électorale en vue des élections sénatoriales, il demande à reprendre le rapport du budget du Ministère de l'Intérieur.

ES,
RES

Le rapport de l'intérieur est confié à M. BERARD, celui de la Guerre à M. LEBRUN, celui des pensions à M. STUHL, celui des dépenses recouvrables à M. DAUSSET.

III. " CREDIT SUPPLEMENTAIRE POUR LA MAISON NATIONALE DE SAINT-MAURICE.

M. LE PRESIDENT. J'ai reçu de M. François-Marsal, le précédent Ministre des finances, la lettre suivante, dont je vais avoir l'honneur de vous donner lecture, relative à une demande de crédit supplémentaire pour la maison nationale de Saint-Maurice.

(Lecture de cette lettre.)

J'ai cru devoir adresser à M. DOUMER, le nouveau ministre des finances, dans le but de rechercher les responsabilités, la lettre suivante :

(Lecture de cette lettre.)

Il importait d'appeler l'attention du ministre des finances sur ce point que des actes administratifs nécessitant des crédits ont été entrepris sans demander le visa du contrôleur des dépenses engagées, ou alors sans le visa de ce fonctionnaire.

(Approbation. - (

IV.- SOUS SECRETERIAT DES AFFAIRES ETRANGERES.

M. DE SELVES demande si le président de la commission sait où en est la question de la création d'un sous-secrétariat aux affaires étrangères.

M. LE PRESIDENT. J'ai été informé de cette création d'abord par la presse, puis officieusement.

Je demande à ne pas en dire plus pour le moment. Comme un projet de loi devra être soumis au Parlement à ce sujet, nous trouverons alors l'occasion de prendre une décision. D'après l'accueil fait tout-à-l'heure à mon allocution, les sentiments de la commission ne sont pas équivoques.

Je crois savoir, en outre, que M. Louis MARTIN compte interpeller le président du Conseil sur le nombre des sous-secrétariats, qu'il trouve excessif.

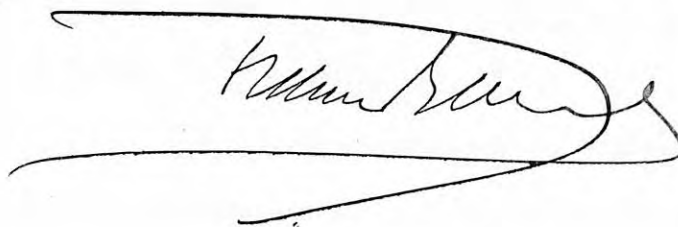
M. TOURON dit que l'efflorescence des sous-secrétariats est inquiétante, mais que celle des candidatures en vue de les posséder l'est encore davantage.

M. LE PRESIDENT. Je vous demande, messieurs, de vouloir bien, pour l'instant, ne pas insister sur ce sujet.

La séance est levée à 15heures 30 minutes.

-:-:-:-:-

Le Président de la Commission des Finances,



ES,

RES